DÉLIBÉRATION N°CP 2021-291
DU 22 SEPTEMBRE 2021

RAPPORT ANNUEL DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES POUR L'EXERCICE 2020

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1524-5 et L.1531-1 ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 de délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU l'avis de la commission de l'administration générale ;

VU le rapport n°CP 2021-291 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :
Approuve le rapport annuel 2020 de la SAEM CITALLIOS.

Article 2 :
Approuve le rapport annuel 2020 de la SEM GENOPOLE.

Article 3 :
Approuve le rapport annuel 2020 de la SEM Île-de-France Énergies.

Article 4 :
Approuve le rapport annuel 2020 de la SEML SIGEIF MOBILITES.

Article 5 :
Approuve le rapport 2020 de la SEM Île-de-France Investissements et Territoires.

Article 6 :
Approuve le rapport annuel 2020 de la SPL Île-de-France Construction Durable.

Article 7 :
Approuve le rapport annuel 2020 de la SPL SEMAPA.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

22/09/2021 13:19:15

Acte rendu exécutoire le 22 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 22 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1114456-DE-1-1) et affichage ou notification le 22 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.